



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 21 février 2020 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est absent :

Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada
 - 6.2 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
- 7 Urbanisme
 - 7.1 P.I.I.A. – Lot 5 508 225, 6, avenue de Champfleury – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Embauche d'un chauffeur-opérateur
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – 2018
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions



No de résolution
ou annotation

- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2020-02-017

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-02-018

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 janvier 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-02-019

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 21 février 2020 au montant de 337 203.46 \$ dont :

- 290 255.84 \$ sont des comptes payés;
- 46 947.62 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.



No de résolution
ou annotation

2020-02-020

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX ET LES RÉGLEMENTS DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis et ce, depuis l'été 2006;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des personnes pour appliquer les règlements municipaux suivants, ainsi que tout amendement :

- le règlement relatif à l'accès aux lacs Masson, Dupuis et du Nord, à la protection de l'environnement de chacun des lacs et à la sécurité des personnes et des biens;
- le règlement visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que Transports Canada a désigné les inspecteurs municipaux de Ville d'Estérel agents de l'autorité en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

CONSIDÉRANT que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Alexandre Bélisle et Justin Montpetit inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement :

- la partie 10 de la Loi sur la marine marchande du Canada;
- le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- le règlement sur les petits bâtiments;
- le règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- le règlement sur les abordages;
- le règlement sur les bouées privées;

AUTORISE ces mêmes personnes à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement :

- le règlement relatif à l'accès aux lacs Masson, Dupuis et du Nord, à la protection de l'environnement de chacun des lacs et à la sécurité des personnes et des biens;



No de résolution
ou annotation

- le règlement visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement;

ABROGE toute résolution précédemment adoptée visant à nommer des personnes à titre d'inspecteurs municipaux chargés d'appliquer lesdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-02-021

6.2

**NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER
LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Émilie Giroux et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Alexandre Bélisle, Mathieu Quevillon et Patrice Vaillancourt à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;
- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012, non abrogés, puisque non incompatibles avec le règlement SQ-2019 :
 - Article 7;
 - Article 10;
 - Article 11;
 - Article 12;
 - Article 13;
 - Article 21.1;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédemment adoptée visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2020-02-022

7.1

**P.I.I.A. – LOT 5 508 225, 6, AVENUE DE CHAMPFLEURY –
CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT
PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Certificat d'implantation du projet;
- Plan projet d'agrandissement;
- Brochure du revêtement;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-0203, recommande l'acceptation de la demande à la condition que le requérant transmette au Service de l'urbanisme un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre dès que la fondation sera coulée, pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'empiètement dans la bande riveraine;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal au 6, avenue de Champfleury tel que déposé par le requérant et à la même condition que celle imposée par le CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT que le Conseil a procédé à l'adoption de la résolution numéro 2019-11-137 afin d'embaucher Monsieur Henri Grenier à titre de salarié temporaire à la fonction de chauffeur-opérateur;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire confirmer l'embauche de Monsieur Henri Grenier à titre de salarié régulier à temps partiel, 24 heures par semaine, à la fonction de chauffeur-opérateur depuis le 1^{er} janvier 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

CONFIRME l'embauche de Monsieur Henri Grenier à titre de salarié régulier à temps partiel, 24 heures par semaine, à la fonction de chauffeur-opérateur et ce, depuis le 1^{er} janvier 2020 et que ce salarié bénéficie du régime d'assurance collective et du régime enregistré d'épargne retraite conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-02-023



No de résolution
ou annotation

9. HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - 2018

Le directeur général dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2018 au livre des délibérations.

10. CORRESPONDANCE

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AUTRES SUJETS

2020-02-024

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 31, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire



Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 21 février 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Hélène Petit et Marc Lemieux	20-01-2020	10225	10 000.00 \$
Baz Électrique	20-01-2020	10226	393.79 \$
BMR Eugène Monette Inc.	20-01-2020	10227	74.71 \$
Chandonnet Soudure Internationale Inc.	20-01-2020	10228	14 084.72 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	20-01-2020	10229	7 191.84 \$
Construction Parallèle	20-01-2020	10230	5 840.88 \$
Dubo Électrique Ltée	20-01-2020	10231	457.07 \$
Électrimat	20-01-2020	10232	1 206.79 \$
Excavation Norco Inc.	20-01-2020	10234	16 736.17 \$
Fournitures de Bureau Denis	20-01-2020	10235	294.59 \$
Girard Transport	20-01-2020	10236	1 807.99 \$
Toromont CAT (Québec)	20-01-2020	10237	101.18 \$
Hydraunav Inc.	20-01-2020	10238	885.78 \$
Juteau Ruel Inc.	20-01-2020	10239	151.20 \$
Laurentides Propane Inc.	20-01-2020	10240	19 545.75 \$
Les Isolation Maupi Inc.	20-01-2020	10241	2 491.51 \$
Centre de Location GM Inc.	20-01-2020	10242	2 326.24 \$
Michelle Sullivan, Communications Brandt	20-01-2020	10243	718.59 \$
Brandt	20-01-2020	10244	402.41 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	20-01-2020	10245	1 773.09 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust S.E.N.C.	20-01-2020	10246	632.36 \$
Petite Caisse	20-01-2020	10247	667.70 \$
SAAQ	20-01-2020	10248	16.25 \$
S.R.A.D. Communications Inc.	20-01-2020	10249	234.55 \$
Usinage Lac Masson Inc.	20-01-2020	10250	40.88 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-01-2020	10251	118.26 \$
Yvon Marinier Inc.	20-01-2020	10252	2 414.31 \$
Richard Kertzner	20-01-2020	10256	500.00 \$
Baz Électrique	20-01-2020	10257	2 454.72 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	20-01-2020	10258	204.83 \$
Chandonnet Soudure Internationale Inc.	20-01-2020	10259	3 884.59 \$
Construction Parallèle	20-01-2020	10260	8 615.27 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	20-01-2020	10261	3 749.56 \$
Francis Hadzurik	20-01-2020	10263	82.97 \$
Cédric Irmmer-Longtin	20-01-2020	10264	240.00 \$
Les Puits du Nord Enr.	20-01-2020	10265	24 860.75 \$
Ministre des finances	20-01-2020	10266	32.20 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	20-01-2020	10267	6 063.00 \$
MuniConseil Avocats	20-01-2020	10268	574.88 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust S.E.N.C.	20-01-2020	10269	402.41 \$
J. Riopel et Fils Inc.	20-01-2020	10270	114.57 \$
Uni-Pro Mécanique Sainte-Adèle	20-01-2020	10271	1 005.29 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-01-2020	10272	207.55 \$
Henri Grenier	20-01-2020	10273	240.00 \$
Aquatech Soc. de gestion de l'eau Inc.	20-01-2020	10274	1 671.51 \$
Daniel Deslauriers	20-01-2020	10275	187.50 \$
Dicom Express	20-01-2020	10276	16.54 \$
Distribution EauxMax Enr.	20-01-2020	10277	177.00 \$
Sheila Eskenazi	20-01-2020	10278	271.40 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	20-01-2020	10279	7 842.61 \$
Isolations Isotech Inc.	20-01-2020	10280	14 642.07 \$
Julie Leclerc	20-01-2020	10281	201.25 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	20-01-2020	10282	75 397.81 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-01-2020	10283	301.05 \$
Bell Canada	31-01-2020	Internet	0.32 \$
Bell Canada	31-01-2020	Internet	535.07 \$
Le Service de Perception Retraite Québec	31-01-2020	Internet	1 727.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	31-01-2020	Internet	3 148.49 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	2 636.42 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	70.63 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	20.93 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	619.99 \$
Revenu Québec	31-01-2020	Internet	267.58 \$
Revenu Canada	31-01-2020	Internet	1 715.52 \$
Revenu Canada	31-01-2020	Internet	3 732.41 \$
Revenu Québec	31-01-2020	Internet	12 260.26 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	31-01-2020	Internet	453.83 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	1 124.32 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	845.53 \$
Bell Canada	31-01-2020	Internet	2.68 \$
Bell Canada	31-01-2020	Internet	573.55 \$
Bell Canada	31-01-2020	Internet	435.86 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	2 950.34 \$
Hydro-Québec	31-01-2020	Internet	2 636.42 \$
Lefebvre & Benoit S.E.C.	31-01-2020	Internet	926.13 \$
Mastercard Banque Nationale	31-01-2020	Internet	3 444.77 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	2 150.63 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	730.11 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	354.65 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	1 725.45 \$
Ultramar Ltée	31-01-2020	Internet	616.33 \$

Total payé 290 255.84 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 21 février 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Artimon Consultants	21-02-2020	10284	597.87 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	21-02-2020	10285	2 894.25 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	21-02-2020	10286	13 090.44 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	21-02-2020	10287	3 961.51 \$
CBM Informatique	21-02-2020	10288	505.89 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	21-02-2020	10289	395.14 \$
Conteneur Recycle Inc.	21-02-2020	10290	2 720.37 \$
DHC, Avocats	21-02-2020	10291	1 243.16 \$
Électrimat	21-02-2020	10292	2 243.50 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	21-02-2020	10293	206.96 \$
Fournitures de Bureau Denis	21-02-2020	10294	627.69 \$
FuturPlus	21-02-2020	10295	352.52 \$
Groupe Gagnon	21-02-2020	10296	51.74 \$
Toromont CAT (Québec)	21-02-2020	10297	856.56 \$
Journal Accès	21-02-2020	10298	833.57 \$
Lafarge Canada Inc.	21-02-2020	10299	7 523.81 \$
Les Uniformes W. Gradinger/Uniplus	21-02-2020	10300	1 226.44 \$
Centre de Location GM Inc.	21-02-2020	10301	429.07 \$
Machineries Forget	21-02-2020	10302	1 286.07 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	21-02-2020	10303	1 620.62 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	21-02-2020	10304	710.59 \$
Laurentides RE/Sources Inc.	21-02-2020	10305	289.11 \$
Photocopies Sainte-Adèle	21-02-2020	10306	119.00 \$
Brébeuf Mécanique de Procédé Inc.	21-02-2020	10307	259.56 \$
Portes de Garage Pro-Tech Inc.	21-02-2020	10308	241.45 \$
Sani-Dépôt	21-02-2020	10309	178.28 \$
Ressort Mirabel Inc.	21-02-2020	10310	1 009.18 \$
Receveur Général du Canada	21-02-2020	10311	582.54 \$
UMQ	21-02-2020	10312	68.08 \$
Yvon Marinier Inc.	21-02-2020	10313	822.65 \$
Total à payer			46 947.62 \$

Nadine Bonneau, trésorière